



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Secrétariat général

282^e séance du
CONSEIL DES GOUVERNEURS
CGV-220409
Le 9 avril 2022
de 8 h 32 à 14 h 15
en mode « hybride »
au
Salon de la chancière, campus de Moncton
et
à distance par l'entremise de Microsoft Teams

PROCÈS-VERBAL
Conseil des gouverneurs • CGV-220409



CGV-220409

UNIVERSITÉ DE MONCTON

282^e séance du

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Le 9 avril 2022

de 8 h 32 à 14 h 15

Mode hybride (présentiel et à distance)

PRÉSENCES

MEMBRES

Sarah Djorah Ait kheddache Malaïka Bacon- Dussault Darius Bossé Annie Hélène Boudreau Morel Caissie	Étudiante (Shippagan) Professeure (Moncton) Extérieur du N.-B. (Ottawa) Professeure (Shippagan) Nord-Ouest	Julien Massicotte Isabelle Paulin Michelyne Paulin Denis Prud'homme Recteur et vice- chancelier Paulette Robert	Professeur (Edmundston) Association des anciens, anciennes et amis (Shippagan) alUMni U de M Nord-Est
Thomas Chassé	Étudiant (Edmundston)		
Marc- Antoine Chiasson	Sud-Est		
François Daigle	Extérieur du N.-B. (Ottawa)	Lynne Castonguay, secrétaire générale	U de M
Isabelle Dasyuva-Gill	Extérieur du N.-B. (I.-P.-É.)	Janice Comeau, secrétaire d'assemblée	Moncton
Edith Doucet, présidente Denise Frenette	Extérieur des régions Sud-Est	Gabriel Cormier, vice- recteur, administration et ressources humaines (VRARH)	U de M
Louise Imbeault	Chancelière	Nathalie Cormier, directrice par intérim de la Direction des communications	U de M
Jean- Sébastien Léger	Étudiant (Moncton)	Pierrette Fortin, vice- rectrice par intérim	Edmundston
Mathieu Lemieux	Association des anciens, anciennes et amis (Edmundston)	Gilles Roy, vice-recteur, enseignement et recherche (VRER)	U de M
Richard Losier	Sud-Est	Sid-Ahmed Selouani, vice-recteur	Shippagan
Denis Mallet	Nord-Est		

AUTRES PERSONNES PRÉSENTES

Personnes excusées : Samuel LeBreton et Mireille Vautour

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. OUVERTURE	5
2. ACCUEIL	5
2.1. NOUVEAU MEMBRE.....	5
3. MINUTE DE RECUEILLEMENT	5
4. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	5
5. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	6
6. CORRESPONDANCE	6
7. FORMATION – PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DES LIEUX DES ACTIVITÉS LIÉES AU DOSSIER AUTOCHTONE	6
8. ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT (OJC).....	6
8.1. OJC PROCÈS-VERBAUX CEX-220125 ET CEX-220301 (EXTRAORDINAIRE)	6
8.2. OJC RAPPORT DES RESSOURCES HUMAINES	6
9. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	8
10. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DES GOUVERNEURS.....	8
10.1. CGV-211204.....	8
10.2. CGV-220212 (EXTRAORDINAIRE).....	8
10.3. CGV-220305 (EXTRAORDINAIRE).....	8
11. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CGV-211204.....	9
11.1. AUTRES	9
12. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CGV-220212 (EXTRAORDINAIRE).....	9
12.1. AUTRES	9
13. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CGV-220305 (EXTRAORDINAIRE).....	9
13.1. AUTRES	9
14. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER	9
15. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CEX-211108	11
15.1. RENOUVELLEMENT DE MANDATS	11
15.1.1. POSTE DE DOYENNE DE LA FACULTÉ DES SCIENCES DE LA SANTÉ ET DES SERVICES COMMUNAUTAIRES	11
15.1.2. POSTE DE DOYEN DE LA FACULTÉ DES SCIENCES.....	11
15.1.3. POSTE DE DOYEN DES ÉTUDES AU CAMPUS DE SHIPPAGAN	12
15.2. CALENDRIER DES RÉUNIONS.....	12
15.3. AUTRES	12
16. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CEX-220311 (EXTRAORDINAIRE).....	12
16.1. ARTICLE 50 DES <i>STATUTS ET RÈGLEMENTS</i>	12
16.2. NOMINATION	12
16.3. AUTRES	13
17. RAPPORT DU COMITÉ DE FINANCE	13
17.1. ADOPTION DU BUDGET 2022-2023.....	13
18. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE.....	15
18.1. NOMINATIONS AU CONSEIL DES GOUVERNEURS.....	15
18.1.1. MEMBRE RÉSIDANT DANS LA RÉGION DU NORD-EST.....	15
18.1.2. MEMBRE RÉSIDANT DANS LA RÉGION DU NORD-OUEST.....	15
18.2. NOMINATION DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE PLACEMENT	16
18.3. NOM DU CONSEIL DES GOUVERNEURS.....	16
19. RAPPORT DU COMITÉ DE PLACEMENT.....	16
19.1. MISE À JOUR DE LA <i>POLITIQUE DE PLACEMENT</i>	16

19.2.	CHOIX DE NOUVEAUX GESTIONNAIRES	17
20.	RAPPORT DU COMITÉ D'AUDIT	17
21.	PLANIFICATION DES INFRASTRUCTURES PHYSIQUES DES IMMEUBLES	17
22.	DESTRUCTION DES FICHIERS EXCEL POUR LE VOTE	18
23.	SUIVI DE LA RÉUNION DU SÉNAT ACADÉMIQUE SAC-20311.....	18
24.	AFFAIRES NOUVELLES.....	18
24.1.	REMERCIEMENTS	18
25.	PROCHAINE RÉUNION RÉGULIÈRE	18
26.	CLÔTURE.....	19

TABLE DES MATIÈRES (suite)

DOCUMENT	
DOCUMENT A :	A()
DOCUMENT B : Ordre du jour adopté	B()
DOCUMENT C :	C()
DOCUMENT D :	D()
DOCUMENT E :	E()
DOCUMENT F :	F()
DOCUMENT G :	G()
DOCUMENT H :	H()
DOCUMENT I :	I()
DOCUMENT J :	J()
DOCUMENT K :	K()

Nota bene :

- 1) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.
- 2) Les procès-verbaux et les annexes du Conseil des gouverneurs peuvent être consultés sur le site Web à l'adresse suivante : <https://www.umoncton.ca/gouvernance/cgv-proces-verbaux>.
- 3) Par mesure d'économie et conformément à la résolution R : 13-CGV-960615, la présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion.

1. OUVERTURE

8 h 32 : La présidente du Conseil des gouverneurs souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte.

Elle procède à la lecture du texte de reconnaissance de l'Université de Moncton envers les peuples autochtones :

« L'Université de Moncton reconnaît que ses trois campus sont situés sur les terres ancestrales non cédées des Wolastoqiyik et des Mi'kmaq. Ces Nations autochtones et leurs territoires sont régis par les « Traités de paix et d'amitié » élaborés et signés par les Wolastoqiyik, les Mi'kmaq et les Peskotomuhkati avec la Couronne britannique au 18^e siècle. Les traités n'abordaient pas la cession des terres et ressources, mais ils reconnaissaient plutôt le titre Wolastoqiyik, Mi'kmaq et Peskotomuhkati et définissaient les règles quant à ce qui devait être des relations durables entre les nations. »

La présidente d'assemblée rappelle les directives à suivre lors de cette réunion en mode hybride. Elle aborde également le rôle de la ou du gouverneur et l'importance de la confidentialité.

Deux personnes se sont excusées de la réunion soit Samuel LeBreton et Mireille Vautour.

Les scrutateurs pour la réunion sont Michel Couture et Janice Comeau.

2. ACCUEIL

2.1. Nouveau membre

La présidente souhaite la bienvenue à Jean-Sébastien Léger, gouverneur, nouvellement élu à la présidence de la FÉÉCUM.

3. MINUTE DE RECUEILLEMENT

Une minute de silence est observée en mémoire des personnes suivantes décédées depuis la dernière réunion.

Mme Catherine Léger est décédée le 4 février. Avant sa retraite, Mme Léger a travaillé à la Bibliothèque Champlain comme secrétaire et auxiliaire en informatique. Elle a été au service de l'Université de Moncton pendant 28 ans.

M. Tang-Hô Lê est décédé le 21 février. M. Lê était professeur d'informatique retraité de la Faculté des sciences de l'Université.

M. Paul L. Bourque est décédé le 4 mars. M. Bourque a été membre du Conseil des gouverneurs pendant 26 ans et en a été le président de 1983 à 1989. Il a aussi été membre de plusieurs comités du Conseil. En mai 1990, M. Bourque a obtenu un doctorat honorifique en comptabilité de l'Université de Moncton.

Mme Claudette Bradshaw est décédée le 26 mars. L'Université de Moncton lui a décerné un doctorat honorifique en travail social en mai 2001 pour son implication dans la communauté du Grand Moncton et son engagement social. Mme Bradshaw fut la première Acadienne à être nommée ministre au sein du gouvernement fédéral.

4. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation. Un avis de convocation a été envoyé le 30 mars 2022 accompagné d'un projet d'ordre du jour. La réunion est convoquée par la présidente du Conseil des gouverneurs, Edith Doucet. Tout est conforme aux procédures prévues au paragraphe 17(1) des *Statuts et règlements*.

5. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

La secrétaire générale confirme que tout est en règle quant au droit de présence.

6. CORRESPONDANCE

Un courriel de Patrick Breton daté du 4 avril 2022 nous informe de sa démission au sein du Conseil des gouverneurs. M. Breton occupait le poste de membre résidant dans la région de l'Atlantique.

7. FORMATION – PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DES LIEUX DES ACTIVITÉS LIÉES AU DOSSIER AUTOCHTONE

Une courte formation est offerte aux membres du Conseil des gouverneurs. Celle-ci porte sur l'état des lieux des activités liées au dossier autochtone.

À l'aide de diapositives électroniques, Pierrette Fortin, vice-rectrice par intérim au campus d'Edmundston, et Natacha Sirois, agente de développement au Centre des affaires autochtones, présentent à tour de rôle les différents aspects relatifs au dossier autochtone.

Une période de questions s'ensuit. Lors de cette période, il est proposé de réviser les formulaires d'évaluation des programmes pour y ajouter un filtre autochtone et, de plus, il est proposé de réviser les objectifs de formation générale afin de s'assurer qu'il y ait une formation portant sur les enjeux autochtones.

8. ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT (OJC)

R : 01- CGV-220409

Richard Losier, appuyé par François Daigle, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs reçoive les dossiers compris dans l'ordre du jour de consentement comme ils ont été présentés. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

8.1. OJC Procès-verbaux CEX-220125 et CEX-220301 (extraordinaire)

Les procès-verbaux des réunions du Comité exécutif du 25 janvier et du 1^{er} mars 2022 sont reçus aux fins de discussion.

8.2. OJC Rapport des ressources humaines**Nominations faites par le VRER et le VRARH
(pour information)**

En vertu de la Politique de gestion des ressources humaines adoptée par le Conseil des gouverneurs (CGV-010922) et modifiée aux réunions CGV-030426 et CGV-121201, et compte tenu des objectifs visés par cette politique, voici les nominations faites par le VRER et le VRARH:

Campus de Moncton

1. Le professeur **Luc BOUDREAU** (Département de chimie et biochimie) a été nommé directeur adjoint par intérim de son département pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 août 2022, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.

8.2. **OJC Rapport des ressources humaines** (suite)

2. La professeure **Caroline GIBBONS** (École de science infirmière) a été nommée directrice adjointe de son école pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2023, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.
3. La professeure **Isabelle LEBLANC** a été nommée directrice scientifique par intérim de l'Institut d'études acadiennes pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.
4. Le professeur **Michel MALLET** a été nommé secrétaire à la rédaction de la Revue pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2023.
5. Le professeur **Nabil NAHAS** (Département d'administration) a été nommé directeur adjoint de son département pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2023, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.
6. Le professeur **Marc SURETTE** (Département de chimie et biochimie) a été nommé directeur adjoint de son département pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.

En vertu de la *Politique de gestion des ressources humaines* adoptée par le Conseil des gouverneurs (CGV-010922) et modifiée aux réunions CGV-030426 et CGV-121201, et des dispositions prévues aux paragraphes 87(1) et 88(1) des *Statuts et règlements*, et compte tenu des objectifs visés par cette politique et ces règlements, voici les recommandations présentées au Conseil des gouverneurs aux fins de ratification :

Attribution de la permanence d'emploi et/ou de promotion

Conformément aux stipulations du paragraphe 25.32 ainsi qu'à celles de l'annexe « F » de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université de Moncton, il est recommandé :

Que la permanence d'emploi et la promotion au rang d'agrégé soient attribuées à compter du **1^{er} janvier 2022** aux professeures et professeurs suivants :

Hesam ESFAHANI	Département de sociologie et de criminologie
Marie-Pier RIVEST	École de travail social
Mylène ROSS-PLOURDE	École de psychologie

Que la permanence d'emploi et la promotion au rang d'agrégé soient attribuées à compter du **1^{er} juillet 2022** aux professeures et professeurs suivants :

Stéphanie COLLIN	École des hautes études publiques
Frédéric HUPPÉ-GOURGUES	École de psychologie
Michel MALLET	Département de traduction et des langues
Mario PARIS	École de travail social
Cynthia POTVIN	Département de traduction et des langues
Arnaud SCAILLEREZ	École des hautes études publiques

Que la promotion au rang d'agrégé soit attribuée à compter du 1^{er} juillet 2022 au professeur suivant :

Roromme CHANTAL	École des hautes études publiques
------------------------	-----------------------------------

Que la promotion au rang de titulaire soit attribuée à compter du 1^{er} juillet 2022 aux professeures et professeurs suivants :

Donatien AVÉLÉ	Département de comptabilité
-----------------------	-----------------------------

8.2. **OJC Rapport des ressources humaines** (suite)

David DÉCARIE	Département d'études françaises
Izold GUIHUR	Département d'administration
Monique RICHARD	Département de musique
Majella SIMARD	Département d'histoire et de géographie
Carole TRANCHANT	École des sciences des aliments, de nutrition et d'études familiales

ADOPTÉES

9. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le point 16.1 est retiré de l'ordre du jour.

R : 02-CGV-220409

Denis Mallet, appuyé par Richard Losier, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte l'ordre du jour tel qu'il a été modifié. »

Vote sur R02 unanime **ADOPTÉE**

10. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DES GOUVERNEURS**

10.1. **CGV-211204**

Corrections

À la page 5 au point 4, il faut supprimer le mot « congés » devant « sabbatiques » dans le titre de la rubrique ainsi que dans les deux premiers paragraphes.

R : 03-CGV-220409

Michelyne Paulin, appuyée par Denise Frenette, propose :

« Que le procès-verbal CGV-211204 soit adopté tel qu'il a été corrigé. »

Vote sur R03 unanime **ADOPTÉE**

10.2. **CGV-220212 (extraordinaire)**

R : 04-CGV-220409

Paulette Robert, appuyée par Morel Caissie, propose :

« Que le procès-verbal CGV-220212 soit adopté tel qu'il a été présenté. »

Vote sur R04 unanime **ADOPTÉE**

10.3. **CGV-220305 (extraordinaire)**

R : 05-CGV-220409

Michelyne Paulin, appuyée par Annie Hélène Boudreau, propose :

« Que le procès-verbal CGV-220305 soit adopté tel qu'il a été présenté. »

Vote sur R05 unanime **ADOPTÉE**

11. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CGV-211204**11.1. Autres**

Aucune question n'est soulevée.

12. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CGV-220212 (EXTRAORDINAIRE)**12.1. Autres**

Aucune question n'est soulevée.

13. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CGV-220305 (EXTRAORDINAIRE)**13.1. Autres**

Aucune question n'est soulevée.

14. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER**Présentation du recteur et vice-chancelier**

À l'aide de diapositives électroniques, le recteur et vice-chancelier fait le point sur plusieurs dossiers en cours.

Il discute des points suivants :

- Création de SENSEACA dans l'Est canadien (intelligence artificielle – écosystèmes marins).
- Projet de rénovation du CEPS – campus de Moncton.
- Retraite de l'Équipe de direction (février 2022).
- Soirée Ovation de l'alUMni.
- Projet du nouvel institut de recherche en santé (une demande provinciale pourrait être déposée en juin 2022).
- Examen NCLEX – nombreuses discussions.
- Planification stratégique (3 sessions de consultation, prochaine session en avril).
- COVID-19 – Équipe décisionnelle toujours en poste. Les directives en matière de vaccination sont à l'étude.
- Processus de recrutement d'une vice-rectrice ou d'un vice-recteur du campus d'Edmundston est en cours.
- Étude en cours sur l'évaluation des risques.
- Évaluation générale du service des ressources humaines au campus de Moncton sera lancée.
- Collecte de fonds pour la Foundation Ukraine Canada (entre le 21 mars et le 1^{er} avril 2022) – Don : 20 000 \$.
- Création du Fonds Leadership pour soutenir des projets et des activités enrichissantes pour l'expérience étudiante (au campus d'Edmundston).
- Inauguration de laboratoires de sciences modernisés (investissement de 1,5 M\$) au campus d'Edmundston.
- 20^e anniversaire de l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques (ICRML).

14. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER (suite)

- Les préparatifs sont en cours pour les assises du 4^e Forum francophone sur l'apprentissage au campus de Shippagan.
- La célébration de la fierté française : nouveau partenariat entre l'UMCS et la ville de Shippagan. Productions de deux vidéos et sept journées d'activités.
- Nouveau projet proposé : L'été des humanités (Université d'été (études-travail-vacances) au campus de Shippagan.

Le recteur et vice-chancelier fait le point sur la nouvelle entente en science infirmière. L'entente d'un maximum de 1.2 M\$/an est d'une durée de 10 ans. On y présente de nouvelles stratégies, notamment au niveau du recrutement international, de la passerelle en 2^e année, et de la reconnaissance des acquis. Le recteur et vice-chancelier indique que pour obtenir la subvention, le recrutement devra être très agressif.

Le recteur et vice-chancelier indique que depuis l'an 2002, c'est seulement en 2007, 2012 et 2013 que l'on compte plus de 126 personnes diplômées dans le programme de science infirmière. Pour obtenir la subvention, l'Université doit diplômer plus de 126 personnes étudiantes par année avec un maximum de 160.

Discussion

Quelques questions furent soulevées lors de la discussion.

Question 1 - Est-ce que les diplômées et les diplômés en science infirmière doivent travailler au Nouveau-Brunswick considérant que la province verse un montant d'argent axé sur ce programme ?

Réponse : Non. Les diplômées et diplômés ne sont pas obligés de travailler au Nouveau-Brunswick.

Question 2 – Dans le programme des sciences infirmières, il y a un décalage entre la University of New Brunswick et l'Université de Moncton. Le bassin de recrutement est plus élevé à UNB. Dans ce contexte, est-ce que UNB a plus de chance d'atteindre les cibles pour obtenir le plein montant de la subvention ?

Réponse : Oui. UNB jouit d'une longue liste d'attente. Elle a donc plus de capacité. Elle diplôme environ 155 diplômés par année dans ce programme.

Une question se pose à savoir pourquoi le nombre 126 a été retenu pour l'Université de Moncton. À noter que les préoccupations ont été soulevées avec le sous-ministre.

Commentaire – Sur 20 ans, l'Université de Moncton a atteint la cible de 126 seulement trois fois. Est-ce qu'on nous prépare à un échec ? Ceci semble presque impossible à satisfaire.

Question 3 - Est-ce que l'Université de Moncton a un plan de recrutement et de rétention pour le programme de sciences infirmières ?

Réponse – Un plan de recrutement est en préparation. On souhaite avoir une meilleure interaction entre les campus. Le recrutement à l'international doit être sur la table à dessein.

Commentaire – Il est fort important de travailler avec les partenaires dans le domaine de la santé. Il faut établir des liens avec les régies, les associations, bref, il faut travailler ensemble. Les partenariats devraient se faire avec Vitalité et Horizon.

Commentaire – La problématique en science infirmière se retrouve également dans d'autres secteurs (éducation, sciences, génie); des programmes de bourses sont nécessaires dans nombreux secteurs. Les programmes de bourses pour les étudiantes et les étudiants internationaux doivent être renforcés et développés.

14. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER (suite)

Réponse : Des projets ont été développés et déposés récemment. Le programme proposé prévoit une demande de 1 M\$ par an pour 10 ans. Le recteur indique que des études sont en cours afin de voir comment, à partir des dons, l'on peut mousser le programme des bourses des étudiantes et étudiants internationaux.

Commentaire – Un membre suggère qu'un rapport portant sur les bourses soit présenté lors d'une prochaine réunion.

R : 06-CGV-220409

Richard Losier, appuyé par Jean-Sébastien Léger, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs reçoive le rapport du recteur et vice-chancelier. »

Vote sur R06

unanime

ADOPTÉE

15. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CEX-220125**15.1. Renouvellement de mandats****15.1.1. Poste de doyenne de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente un bilan des activités du Comité consultatif de sélection pour le renouvellement du poste de doyenne de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires.

Le Comité s'est réuni à trois reprises, a tenu une entrevue avec Nathalie Carrier, doyenne, et a organisé une consultation auprès des membres de la Faculté conformément à la *Politique de sélection des cadres*.

Le Comité consultatif de sélection des cadres recommande à l'unanimité la reconduction de Mme Carrier au poste de doyenne.

Aucune question n'est soulevée.

R : 07-CGV-220409

Paulette Robert, appuyée par François Daigle, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs accepte le renouvellement du mandat de **Mme Natalie Carrier** au poste de doyenne de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires pour une période de cinq ans, soit du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2027. »*

Vote sur R07

unanime

ADOPTÉE

15.1.2. Poste de doyen de la Faculté des sciences

R : 08-CGV-220409

Richard Losier, appuyé par Denise Frenette, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs accepte le renouvellement du mandat de **M. Pandurang Ashrit** au poste de doyen de la Faculté des sciences pour une période de cinq ans, soit du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2027. »*

Vote sur R08

unanime

ADOPTÉE

15.1.3. Poste de doyen des Études au campus de Shippagan

R : 09-CGV-220409

Marc-Antoine Chiasson, appuyé par Paulette Robert, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs accepte le renouvellement du mandat de **M. Yves Bourgeois** au poste de doyen des Études au campus de Shippagan pour une période de cinq ans, soit du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2027. »*

Vote sur R09

unanime

ADOPTÉE

15.2. Calendrier des réunions 2022-2023

Étant donné qu'il est maintenant plus facile de tenir des réunions à distance, le Comité de gouvernance suggère l'ajout d'une réunion du Conseil des gouverneurs en janvier. Le calendrier des réunions 2022-2023 modifié a été mis à la disposition des membres sur la plateforme DiliTrust.

R : 10-CGV-220409

Dr Denis Prud'homme, appuyé par Marc-Antoine Chiasson, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte le calendrier (modifié) de réunions des instances supérieures de l'Université de Moncton. »

Vote sur R10

unanime

ADOPTÉE

15.3. Autres

Aucune question n'est soulevée.

16. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CEX-220301**16.1. Article 50 des Statuts et règlements**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

16.2. Nomination

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche explique que la vice-doyenne de la Faculté des sciences de l'éducation terminera son mandat le 30 juin prochain. Le VRER indique qu'un nouveau concours a été lancé récemment afin de pourvoir le poste.

Conformément à la *Politique de sélection des cadres*, un comité consultatif de sélection a été mis sur pied. Selon la procédure, une consultation a été menée au sein de la Faculté des sciences de l'éducation. La candidature de Michel T. Léger est recommandée.

Profil de Michel T. Léger

Le professeur agrégé Michel T. Léger est titulaire d'un doctorat en éducation (Moncton), une maîtrise ès arts en éducation, un baccalauréat en éducation (éducation secondaire) et d'un baccalauréat en sciences (majeure en biologie). Il est à l'emploi de l'Université de Moncton depuis 2011.

M. Léger a été directeur scientifique par intérim du Centre de recherche et de développement en éducation, responsable du programme de Maîtrise en éducation et responsable du programme de Doctorat en éducation. Au fil des ans, il fut membre de nombreux comités de sa faculté.

16.2. **Nomination** (suite)

Les intérêts de recherche du professeur Léger sont les suivants : motivation scolaire et gestion de classe, didactique des sciences dans une perspective d'apprentissage expérientiel, écophénoménologie, écopsychologie, éducation relative à l'environnement, compétences numériques en éducation.

Le Comité consultatif de sélection et le Comité exécutif recommandent sa nomination.

R : 11-CGV-220409

Michelyne Paulin, appuyée par Denis Mallet, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs accepte la nomination de **M. Michel T. Léger** au poste de vice-doyen de la Faculté des sciences de l'éducation pour une période de cinq ans, soit du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2027. »*

Vote sur R11

unanime

ADOPTÉE

16.3. **Autres**

Aucune question n'est soulevée.

17. **RAPPORT DU COMITÉ DE FINANCE**17.1. **Adoption du budget 2022-2023**Présentation du vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines

À l'aide d'une présentation Powerpoint, le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines fait un rappel des principes directeurs qui ont été adoptés à la dernière réunion du Conseil des gouverneurs. Il présente le contexte budgétaire dans lequel l'Université de Moncton se situe et rappelle que les budgets 2020-2021 et 2021-2022 ont été adoptés en septembre 2020 alors qu'il y avait nombreux facteurs d'incertitude au niveau des inscriptions étudiantes, des revenus et dépenses et des impacts sur les fonds de pension en termes de cotisations additionnelles.

Le VRARH présente plusieurs tableaux. Il explique que la distribution des revenus au cours de la dernière année se répartit comme suit : subventions provinciales (62,6 %), scolarité (31,2 %), subvention fédérale (0,9 %), autres revenus (4,8 %). Il fait remarquer également que le financement provincial au regard des augmentations annuelles a connu des gels en 2015 et 2016 et des augmentations de 1 % en 2017, 2018 et 2021. Une augmentation de 1,5 % a été notée en 2020.

Pour l'année 2022-2023, l'Université de Moncton prévoit des revenus d'environ 128 M\$, des dépenses d'environ 127 M\$ et un surplus, d'environ 1M\$.

Discussion des membres du Conseil des gouverneurs

Les gouverneurs discutent de plusieurs points, dont les suivants :

- Un membre souligne une préoccupation sur la condition étudiante. La hausse des droits de scolarité semble devenir une habitude, alors qu'on voit un achalandage plus important dans les banques alimentaires, une augmentation dans l'obtention d'un poste à temps partiel, et la demande plus importante au niveau des services. Quelle est la responsabilité de l'Université dans ce contexte ?

Réponse : L'Université est consciente que les droits de scolarité ont augmenté de manière importante au cours des dernières années. L'Université doit équilibrer la qualité de l'enseignement, la qualité des services offerts, le retrait financier ou la diminution des financements de partenaires financiers, et autres. Les droits de scolarité demeurent

17.1. Adoption du budget 2022-2023 (suite)

toujours les moins exigeants sur la scène universitaire de l'Atlantique. Cette année, l'augmentation est de 2 % ce qui nous semble raisonnable dans les circonstances.

- Plusieurs membres sont d'avis qu'il faut protéger les étudiantes et les étudiants le plus possible.
- Un membre reconnaît les efforts soutenus dans la mise en place des services aux étudiantes et aux étudiants. Il fait remarquer que les déficits annoncés ne sont pas arrivés, toutefois l'augmentation des frais de scolarité de 8 % est demeurée. Le surplus annoncé tranche avec l'annonce d'une augmentation des droits de scolarité. Une analyse rapide à l'aide des états financiers indique une augmentation de 40 000 \$ dans l'attribution des sabbatiques. Une augmentation de 2 % représente 900 000 \$. Pourquoi tant d'écarts ?

Réponse : L'Université prépare un budget dans une conjoncture financière difficile et imprévisible. Elle le fait en examinant les revenus sur les placements, revenus des comptes en banque, les dépenses à venir. La direction indique que l'Université fait face à des défis financiers malgré diverses annonces.

- Les pourcentages indiquent que nous passons de 31,2 % à 36,3 % en termes de revenus prévus en 2022-2023 pour les droits de scolarité. Comment expliquons-nous cette hausse de pourcentage ? Peut-on renverser celui-ci ?

Réponse : Les inscriptions augmentent, ce qui explique l'augmentation des pourcentages. Cela dit, l'Université souhaite investir dans des programmes de bourses, mais pour y arriver elle doit investir aussi dans la main d'œuvre. Il faut être en mesure de maintenir la mission de l'Université.

Par ailleurs, la majorité du surplus se retrouve dans un campus. Toutefois, ce surplus va permettre de payer des déficits. On rappelle que les trois campus sont indépendants. L'Université n'a pas une réserve faramineuse. Des investissements sont nécessaires sur le long terme, notamment dans le secteur des infrastructures et de la technologie. L'Université n'est pas à l'abri de l'inflation.

- Une gouverneure indique que l'on planifie les mêmes choses d'une année à l'autre. Une nouvelle approche pourrait être mise sur pied. On pourrait examiner les coûts par programme. L'exercice de planification stratégique devrait faire en sorte que des gabarits et des outils soient développés pour faire des analyses du coût de livraison des programmes.

Par ailleurs, nombreuses étudiantes et nombreux étudiants ne sont pas sur les campus et reçoivent une formation à distance. Devons-nous nous inquiéter de la qualité de l'enseignement ? Devons-nous nous inquiéter de l'expérience étudiante ?

Réponse : L'Université doit faire face à ses défis. Diverses questions sont sur la table à dessein. Mentionnons le renouvellement du parc technologique, la gestion des ressources humaines, la mise à niveau de diverses formations, etc. Pour y arriver, nous devons prévoir des réserves.

- Un gouverneur rappelle que la préparation d'un budget est un exercice ardu qui ne se fait pas du jour au lendemain. Un exercice de rationalisation devrait accompagner la planification stratégique tout en ayant une comptabilité de premier plan. Il faut savoir réaménager notre capacité financière à la lumière de nos nouveaux défis. Le Comité de finance recommande le budget proposé. Le Comité de finance est conscient des défis financiers de l'Université.

17.1. Adoption du budget 2022-2023 (suite)

- Un gouverneur souligne la question du recrutement et de la rétention. Il serait bien d'augmenter le recrutement au lieu d'augmenter les droits de scolarité.
- Un gouverneur rappelle que l'UdeM a les droits de scolarité les plus bas en Atlantique. Il faut demeurer compétitif. Notre approche s'apparente à celles des autres universités de l'Atlantique en termes de revenus liés aux subventions provinciales et aux droits de scolarité.
- Une gouverneure est d'avis que l'on devrait avoir la gratuité scolaire jusqu'à la fin d'un baccalauréat. Toutefois, elle indique qu'elle votera pour le budget proposé. Elle ajoute qu'il serait bien d'examiner les droits de scolarité par programme. Cet exercice a été fait à la UNB.

Réponse : Des tableaux comparatifs pourraient être développés afin d'examiner les droits de scolarité des étudiants internationaux, canadiens et Nouveau-Brunswick. Ceci pourrait être informatif.

La proposition suivante est mise aux voix.

R : 12-CGV-220409

Michelyne Paulin, appuyée par Denis Mallet, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte le budget 2022-2023 de l'Université de Moncton tel qu'il a été présenté. »

Vote sur R12 Pour : 15 Contre : 5 ADOPTÉE

18. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE**18.1. Nominations au Conseil des gouverneurs****18.1.1. Membre résidant dans la région du Nord-Est****R : 13-CGV-220409**

Marc-Antoine Chiasson, appuyé par Richard Losier, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs accepte la nomination de **Mme Diane Carey** comme membre résidant dans la région du nord-est pour un mandat de trois ans. »*

Vote sur R13 unanime ADOPTÉE

18.1.2. Membre résidant dans la région du Nord-Ouest**R : 14-CGV-220409**

Marc-Antoine Chiasson, appuyé par Morel Caissie, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs accepte la nomination de **Mme Isabelle Wallace** comme membre résidant dans la région du nord-ouest pour un mandat de trois ans. »*

Vote sur R14 unanime ADOPTÉE

18.2. Nomination de la présidence du Comité de placement**R : 15-CGV-220409**

Marc-Antoine Chiasson, appuyé par Denis Mallet, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs accepte la nomination de **M. Gilbert Lefrançois** à la présidence du Comité de placement pour un mandat de trois ans. »*

Vote sur R15

unanime

ADOPTÉE

18.3. Nom du Conseil des gouverneurs

Le Conseil des gouverneurs examine une proposition au sujet du nom du Conseil des gouverneurs. La féminisation du nom est discutée et on propose le nom « Conseil des gouverneures et gouverneurs ». Une discussion s'ensuit sur la féminisation du titre. D'autres propositions sont discutées, notamment un nom d'usage non-genré. On propose « Conseil gouverneur », « Conseil de gouvernance » ou « Conseil d'administration ». Après discussion, il est suggéré de déposer le dossier et de demander au Comité de gouvernance de réexaminer la question à la lumière de ces commentaires.

R : 16-CGV-220409

Julien Massicotte, appuyé par Marc-Antoine Chiasson, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs dépose le dossier portant sur le nom d'usage du Conseil des gouverneurs. »

Vote sur R16

unanime

ADOPTÉE

19. RAPPORT DU COMITÉ DE PLACEMENT**19.1. Mise à jour de la Politique de placement**

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines (VRARH) présente les modifications proposées à la *Politique de placement*.

Le VRARH rappelle la composition du portefeuille de référence. Cette composition avait été acceptée au Conseil des gouverneurs en juin 2021. Ces modifications sont :

- Réduction du taux de dépenses de 4,5 % à 4,0 % avec l'option d'augmenter à 4,5 % en utilisant une partie du surplus, le cas échéant.
- Ajout de deux nouvelles classes d'actifs : immobilier canadien et infrastructure mondiale.

Le VRARH explique que les nouveaux textes retrouvés dans la *Politique de placement* sont relatifs à ces modifications.

Aucune question n'est soulevée. La proposition suivante est mise aux voix.

R : 17-CGV-220409

Paulette Robert, appuyée par Denise Frenette, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte les modifications proposées à la Politique de placement. »

Vote sur R17

unanime

ADOPTÉE

19.2. Choix de nouveaux gestionnaires

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines explique que le Comité de placement a rencontré trois finalistes pour le mandat d'infrastructure mondiale et deux finalistes pour le mandat immobilier canadien.

Pour le mandat immobilier canadien, plusieurs critères ont été pris en considération. Notons les suivants : service en français, performance du fonds, clientèle universitaire, stratégie ESG, résultats GRESB 2021 (premier quartile).

Pour le mandat d'infrastructure mondiale, les critères suivants ont été pris en considération : service en français, performance du fonds, investissements dans les énergies renouvelables très supérieures aux autres, Cote A+ en infrastructure, Cote A en stratégie et gouvernance, signataire du PRIS et GRESB.

Le VRARH présente des tableaux comparatifs entre le finaliste retenu et le deuxième finaliste pour le mandat d'immobilier canadien et le mandat d'infrastructure mondiale. Ces tableaux ont été préparés par le firme-conseil Mercer.

Les propositions suivantes sont mises aux voix.

R : 18-CGV-220409

Michelyne Paulin, appuyée par Denise Frenette, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs accepte que **FIERA** soit nommé gestionnaire pour le mandat d'immobilier canadien. »*

Vote sur R18 unanime ADOPTÉE

R : 19-CGV-220409

Denis Mallet, appuyé Paulette Robert, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs accepte que **AXIUM** soit nommé gestionnaire pour le mandat d'infrastructure globale. »*

Vote sur R19 unanime ADOPTÉE

20. **RAPPORT DU COMITÉ D'AUDIT**

Denise Frenette, membre du Comité d'audit, présente les activités du comité au cours du dernier semestre. Une rencontre avec la firme comptable Grant Thornton a eu lieu. La firme a présenté le plan d'audit au 30 avril 2022.

La vérification et la préparation des états financiers auront lieu au cours des prochaines semaines. Une présentation au Conseil des gouverneurs est prévue est septembre 2022.

Par ailleurs, Mme Frenette indique qu'un projet d'audit aura lieu au cours de l'année 2022-2023. La direction a reçu le mandat de procéder à l'audit du système des revenus, recevables et encaissements. Le Comité d'audit est d'avis que ce genre d'audit devrait se faire dans une ronde de cinq ans.

21. **PLANIFICATION DES INFRASTRUCTURES PHYSIQUES DES IMMEUBLES**

À l'aide de diapositives électroniques, le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines présent un document intitulé « Planification des infrastructures physiques des immeubles – rapport d'été 2022 ».

21. PLANIFICATION DES INFRASTRUCTURES PHYSIQUES DES IMMEUBLES (suite)

Au cours des trois dernières années (2019-2022), on note qu'il y a 13 projets importants au niveau des entretiens majeurs. Ces projets représentent un investissement d'un peu plus de 4,9 M\$. Parmi les projets les plus importants, notons le renouvellement des systèmes de chauffage et de plomberie (835 k\$), le renouvellement des systèmes de climatisation (489k\$), l'entretien préventif à l'enveloppe du bâtiment (401k\$) et le remplacement de fenêtre extérieure (510k\$).

Dans la catégorie « Amélioration et modernisation », les projets réalisés représentent un investissement d'un peu plus de 1,8 M\$ incluant le réaménagement des espaces (1,26 M\$).

Dans la catégorie « Capitaux », les projets réalisés représentent un investissement d'un peu plus de 7,1 M\$ incluant les types de travaux suivants : construction d'une nouvelle route (2.1 M\$), renouvellement pour les études acadiennes (2M\$) et rénovation du laboratoire de chimie (1,95 M\$).

Nombreux projets sont en cours. Ceux-ci sont financés par la CESP, le PEDU, et les Entreprises auxiliaires.

Les membres posent des questions au sujet des mécanismes d'appel d'offres, les critères à respecter au niveau des ESG, les sources de fonds, la priorisation des projets et le nombre de projets.

Les membres du Conseil des gouverneurs remercient M. Cormier pour l'excellente présentation.

22. DESTRUCTION DES FICHIERS EXCEL POUR LE VOTE

R : 20-CGV-220409

Richard Losier, appuyé par Denise Frenette, propose :

« Que les fichiers Excel générés lors des votes avec Forms soient supprimés »

Vote sur R20

unanime

ADOPTÉE

23. SUIVI DE LA RÉUNION DU SÉNAT ACADÉMIQUE SAC-20311

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche attire l'attention des membres sur deux dossiers, notamment les modifications proposées au Baccalauréat en science infirmière et les modalités des cérémonies de collation des grades 2022.

24. AFFAIRES NOUVELLES

24.1. Remerciements

La présidente remercie Patrick Breton, Sarah Djohra Ait Kheddache et Thomas Chassé pour leur participation au Conseil des gouverneurs à titre de membres. Par ailleurs, elle ajoute que la perspective des étudiantes et des étudiants apportée au Conseil des gouverneurs est appréciée.

25. PROCHAINE RÉUNION RÉGULIÈRE

La prochaine réunion régulière du Conseil des gouverneurs aura lieu le samedi 11 juin à 8 h 30. Les modalités de cette rencontre seront communiquées aux membres à une date ultérieure.

26. CLÔTURE

La présidente remercie Michel Couture pour son appui technique ainsi que le Secrétariat général pour l'organisation de la rencontre.

La réunion se termine à 14 h 15.


Lynne Castonguay
Secrétaire générale

DOCUMENTS

Conseil des gouverneurs • CGV-220409

